



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale
18 août 2021Français
Original : anglais

Anglais et français seulement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Dix-huitième session

Réunion du groupe d'experts

En ligne, 13 et 14 septembre 2021

Ordre du jour provisoire annoté

I. Introduction

1. Conformément au paragraphe 1 de l'article 9 de ses statuts, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) se réunit en session ordinaire une fois tous les deux ou trois ans. L'offre faite par le Gouvernement sénégalais d'accueillir la dix-huitième session a été acceptée par la Conférence lors de sa dix-septième session, qui s'est tenue à Durban (Afrique du Sud), du 11 au 15 novembre 2019.
2. Compte tenu de la situation provoquée par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et après consultation avec le Bureau de la Conférence, il a été convenu que la dix-huitième session de la CMAE se tiendrait en deux parties. La première partie de la session se tiendra en ligne avec un ordre du jour allégé pour traiter les questions urgentes et de procédure. Les questions de fond qui nécessitent des négociations approfondies seront reportées à une reprise de la session en personne, qui se tiendra au Sénégal en 2022, à une date à convenir.
3. Conformément à ce qui précède, la première partie de la dix-huitième session de la CMAE se tiendra du 13 au 16 septembre 2021. Elle comportera une réunion du groupe d'experts, les 13 et 14 septembre, et un segment ministériel, le 16 septembre.
4. Le Bureau de la Conférence a examiné et adopté l'ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts de la première partie de la dix-huitième session (AMCEN/18.1/EGM/1).
5. Le secrétariat a diffusé une note d'information concernant la première partie de la dix-huitième session (document AMCEN/18.1/INF/1). Une liste des documents établis pour la session figure à l'annexe I du présent document et le programme de travail est exposé à l'annexe II.

II. Objectifs et aperçu général de la dix-huitième session

6. Le thème de la session est « Assurer le bien-être des populations et la durabilité environnementale en Afrique ». L'élément central du thème est la nécessité d'un relèvement axé sur les personnes, dans lequel l'accent est mis sur le bien-être de celles-ci par l'intermédiaire d'actions environnementales qui créent des emplois et améliorent les moyens de subsistance.
7. La première partie de la dix-huitième session sera l'occasion pour les participants de discuter des moyens par lesquels le secteur de l'environnement peut continuer de contribuer au relèvement de la région après la pandémie de COVID-19 dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de relance vert pour l'Afrique, qui a été examiné par la Conférence lors du segment ministériel de sa huitième session extraordinaire, en décembre 2020.
8. La première partie de la dix-huitième session sera l'occasion d'élaborer des orientations politiques et de galvaniser la coopération internationale en vue de soutenir la participation effective des pays de la région aux principales réunions mondiales sur l'environnement, notamment la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui se tiendra en ligne du 11 au 15 octobre 2021 ; la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Glasgow

(Écosse), du 31 octobre au 12 novembre 2021 ; et la reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui se tiendra à Nairobi du 28 février au 2 mars 2022.

9. La dix-huitième session abordera également des questions importantes pour la CMAE, notamment les contributions des États membres à son Fonds d'affectation spéciale général.

10. Le groupe d'experts portera à l'attention des ministres les questions ci-dessus, en fournissant des projets de document final, de décisions et de messages clés à leur intention, pour examen lors du segment ministériel.

III. Points inscrits à l'ordre du jour provisoire

Point 1

Ouverture de la réunion

11. La réunion du groupe d'experts sera présidée par le représentant du Président de la CMAE, le Ministre sud-africain des forêts, de la pêche et de l'environnement, tandis que le représentant du Vice-Président de la Conférence (Sénégal) exercera les fonctions de Rapporteur. En l'absence de l'un ou l'autre de ces membres du Bureau, une réunion du Bureau sera convoquée la veille de l'ouverture de la dix-huitième session pour faire le point sur l'organisation de la Conférence et décider lesquels des membres du Bureau présents se verront assigner des responsabilités durant la session, conformément aux statuts de la Conférence.

12. Le Bureau de la Conférence comprend actuellement les membres suivants :

- a) Président : Afrique du Sud ;
- b) Vice-Présidents : Algérie, République démocratique du Congo et Soudan ;
- c) Vice-Président et Rapporteur : Sénégal.

13. Le représentant du Vice-Président de la Conférence (Sénégal) prononcera une allocution de bienvenue. Le représentant du Président de la Conférence (Afrique du Sud) formulera des observations liminaires. Les représentants du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui assure le secrétariat de la Conférence, et de la Commission de l'Union africaine prononceront également des déclarations d'ouverture.

Point 2

Questions d'organisation

14. Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur de la Conférence, la réunion du groupe d'experts se tiendra sous les auspices du Bureau de la dix-septième session. En conséquence, l'Afrique du Sud exercera les fonctions de président, alors que le Sénégal exercera celles de rapporteur.

a) Adoption de l'ordre du jour

15. Les experts souhaiteront peut-être adopter l'ordre du jour sur la base de l'ordre du jour provisoire (document AMCEN/18.1/EGM/1).

b) Organisation des travaux

16. Les experts souhaiteront peut-être adopter le programme de travail figurant à l'annexe II du présent document.

17. Le groupe d'experts souhaitera peut-être constituer les groupes de travail qu'il jugera nécessaires.

18. Un représentant du secrétariat présentera une introduction, les objectifs de la réunion ainsi que des informations sur les groupes de travail en ligne, le cas échéant.

Point 3

Examen du rapport du secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

19. Le secrétariat présentera un rapport sur les activités de la Conférence durant la période intersessions allant de 2019 à 2021 (AMCEN/18.1/3).

Point 4

Questions urgentes

a) Programme de relance vert pour l'Afrique

20. Lors du segment ministériel de la huitième session extraordinaire de la CMAE, qui s'est tenu le 4 décembre 2020, la Conférence a examiné le Programme de relance vert pour l'Afrique, une initiative dirigée par l'Afrique visant à appuyer le relèvement du continent de manière durable dans le contexte des répercussions socioéconomiques et environnementales de la pandémie de COVID-19. Des progrès considérables ont été réalisés dans la préparation et la mise en œuvre du programme de relance depuis la session extraordinaire.

21. Le secrétariat fera une brève présentation des progrès réalisés, dont le détail figure dans le document AMCEN/18.1/4.

b) Position de l'Afrique dans les négociations en ligne

22. Lors de sa réunion tenue en ligne les 26 et 27 mai 2021, le Bureau de la Conférence a noté la nécessité pour le continent de continuer à s'engager dans la coopération multilatérale sur les questions liées à l'environnement et aux changements climatiques aux niveaux régional, continental et mondial en participant à des réunions en ligne, tout en évitant dans la mesure du possible les négociations en ligne. À cet égard, le Bureau a prié le secrétariat d'établir un rapport d'évaluation sur l'examen des questions de fond lors des réunions et négociations en ligne et de le présenter à la Conférence à sa prochaine session.

23. Un(e) représentant(e) du secrétariat fera un exposé à ce sujet. Le secrétariat a également élaboré un document de réflexion sur le sujet (document AMCEN/18.1/5).

c) Reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement et autres questions concernant le Programme des Nations Unies pour l'environnement

24. En raison des restrictions imposées par la pandémie de COVID-19, la première partie de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement s'est tenue en ligne les 22 et 23 février 2021. La reprise de la cinquième session de l'Assemblée doit se tenir en personne du 28 février au 2 mars 2022.

25. Un représentant de l'équipe technique du Corps diplomatique africain basé à Nairobi présentera de brefs exposés sur les résultats de la première partie de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et sur les travaux réalisés par le Groupe africain pour préparer la reprise de la cinquième session de l'Assemblée. Un représentant du Bureau des affaires de gouvernance du PNUE fera un exposé sur la feuille de route en vue de la reprise de la cinquième session de l'Assemblée. Les co-facilitateurs du groupe de travail feront un bref exposé sur la mise en œuvre de la résolution 73/333 de l'Assemblée générale, intitulée « Suite à donner au rapport du groupe de travail spécial à composition non limitée créé en application de la résolution 72/277 de l'Assemblée générale ».

d) Préparatifs de l'Afrique en vue de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

26. La vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit se tenir du 31 octobre au 12 novembre 2021 à Glasgow (Écosse). Lors de la huitième session extraordinaire de la CMAE, des messages clés pour l'Afrique ont été adoptés en vue de la préparation de la Conférence des Parties. Les travaux du Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques se sont poursuivis dans ce contexte.

27. Le président du Groupe africain de négociateurs sur les changements climatiques présentera un aperçu, une analyse et un état actualisé des négociations relatives aux changements climatiques et des questions non encore réglées dans le cadre des préparatifs de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties

28. Un représentant de la Commission de l'Union africaine présentera un bref exposé sur la stratégie de l'Afrique pour faire face aux changements climatiques, actuellement en cours d'élaboration.

e) **Participation de l’Afrique à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique**

29. La dix-huitième session de la CMAE sera l’occasion de parvenir à un accord sur une position commune pour l’Afrique dans le cadre de la préparation de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. À sa quinzième réunion, la Conférence des Parties mettra la dernière main au cadre de la biodiversité pour l’après-2020, qui devrait jouer un rôle important dans le renforcement de la résilience et la promotion de la coopération internationale.

30. Le président du Groupe africain de négociateurs sur la biodiversité fera un exposé sur les préparatifs de la région à ce jour, en indiquant les priorités de l’Afrique et en soulignant les points de vue et perspectives concernant le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

Point 5

Questions de procédure

a) **Deuxième partie de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement**

31. La reprise de la réunion en présentiel de la dix-huitième session de la Conférence devrait avoir lieu au Sénégal en 2022, pour aborder les questions de fond qui nécessitent des négociations approfondies. Le président invite les experts présents à discuter de la reprise de la session, y compris des propositions concernant les dates de la session et les questions à examiner lors de la session.

b) **Composition du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement**

32. Des consultations sous-régionales seront encouragées en vue de la nomination de candidats aux postes vacants durant la période biennale 2021–2023, notamment aux postes de vice-présidents et de rapporteur représentant l’Afrique centrale, orientale, septentrionale et australe au Bureau de la Conférence. Une répartition des membres du Bureau depuis 1985 a été distribuée dans le document AMCEN/18.1/INF/2 pour servir de base à l’examen de ce sous-point.

c) **État du Fonds d’affectation spéciale général de la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement**

33. Les contributions au Fonds d’affectation spéciale général et les intérêts qu’elles génèrent sont toujours en recul. La situation a été aggravée par l’impact de la pandémie de COVID-19. La Conférence a à plusieurs reprises souligné qu’il importait que tous les États membres versent des contributions conformément aux décisions de la Conférence. Le secrétariat de la Conférence a continué d’encourager les États membres à régler le montant de leurs contributions au Fonds d’affectation spéciale, sans grand succès.

34. Un(e) représentant(e) du secrétariat présentera un rapport sur l’état du Fonds d’affectation spéciale général, qui figure dans le document AMCEN/18.1/6.

Point 6

Élaboration des textes issus de la première partie de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l’environnement

35. Un(e) représentant(e) du secrétariat présentera un aperçu du projet de document final, des projets de décisions et des messages clés qui seront communiqués aux ministres et demandera qu’ils soient examinés aux fins de modification et d’approbation sous la direction du président de la réunion du groupe d’experts.

Point 7

Questions diverses

36. Toutes questions importantes pertinentes qui ne figurent pas à l’ordre du jour seront examinées.

37. Il est proposé que tout gouvernement ayant une question à soulever au titre de ce point de l’ordre du jour fournisse au secrétariat un exemplaire d’un document d’information à distribuer au cours de la session. Une version en anglais du document doit être fournie.

Point 8**Clôture de la réunion**

38. Le Président invitera la Directrice du Bureau régional du PNUE pour l'Afrique et le Directeur du Département de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable de la Commission de l'Union africaine à formuler des observations finales et prononcera ensuite la clôture de la réunion.

Annexe I

Liste des documents

<i>Cote</i>	<i>Document</i>
Documents de travail	
AMCEN/18.1/EGM/1	Ordre du jour provisoire de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/18.1/EGM/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté de la réunion du groupe d'experts
AMCEN/18.1/1	Ordre du jour provisoire du segment ministériel
AMCEN/18.1/1/Add.1	Ordre du jour provisoire annoté du segment ministériel
AMCEN/18.1/3	Rapport du secrétariat pour l'exercice biennal 2019–2021
AMCEN/18.1/4	Rapport sur les progrès de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de relance vert pour l'Afrique
AMCEN/18.1/5	Rapport d'évaluation concernant l'engagement de l'Afrique sur les questions de fond dans les réunions et les négociations mondiales en ligne
AMCEN/18.1/6	État du Fonds d'affectation spéciale général de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
Documents d'information	
AMCEN/18.1/INF/1	Note d'information sur la première partie de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/18.1/INF/2	Bureaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement : 1985–2021
Documents de référence	
AMCEN/17/9	Rapport du segment ministériel de la dix-septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
AMCEN/SS.VIII/6	Rapport du segment ministériel de la huitième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Annexe II

Programme de travail de la réunion du groupe d'experts les 13 et 14 septembre 2021

Lundi 13 septembre 2021

<i>Matin / Après-midi</i>	<i>Description</i>
12 heures – 12 h 30	Point 1 Ouverture de la réunion
12 h 30 – 12 h 45	Point 2 Questions d'organisation : a) Adoption de l'ordre du jour b) Organisation des travaux
12 h 45 – 13 h 15	Point 3 Examen du rapport du secrétariat de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
13 h 15 – 15 heures	Point 4 Questions urgentes : a) Programme de relance vert pour l'Afrique b) Position de l'Afrique dans les négociations en ligne c) Reprise de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et autres questions concernant le Programme des Nations Unies pour l'environnement
15 heures – 15 h 30	Pause
15 h 30 – 18 heures	Point 4 Questions urgentes (suite) : d) Préparatifs de l'Afrique en vue de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques e) Participation de l'Afrique à la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique

Mardi 14 septembre 2021

<i>Matin / Après-midi</i>	<i>Description</i>
12 heures – 13 h 30	Point 5 Questions de procédure : a) Deuxième partie de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement b) Composition du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement c) État du Fonds d'affectation spéciale général de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
13 h 30 – 15 h 30	Point 6 Élaboration des textes issus de la première partie de la dix-huitième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement
15 h 30 – 16 heures	Pause
16 heures – 16 h 15	Point 7 Questions diverses
16 h 15 – 16 h 30	Point 8 Clôture de la réunion